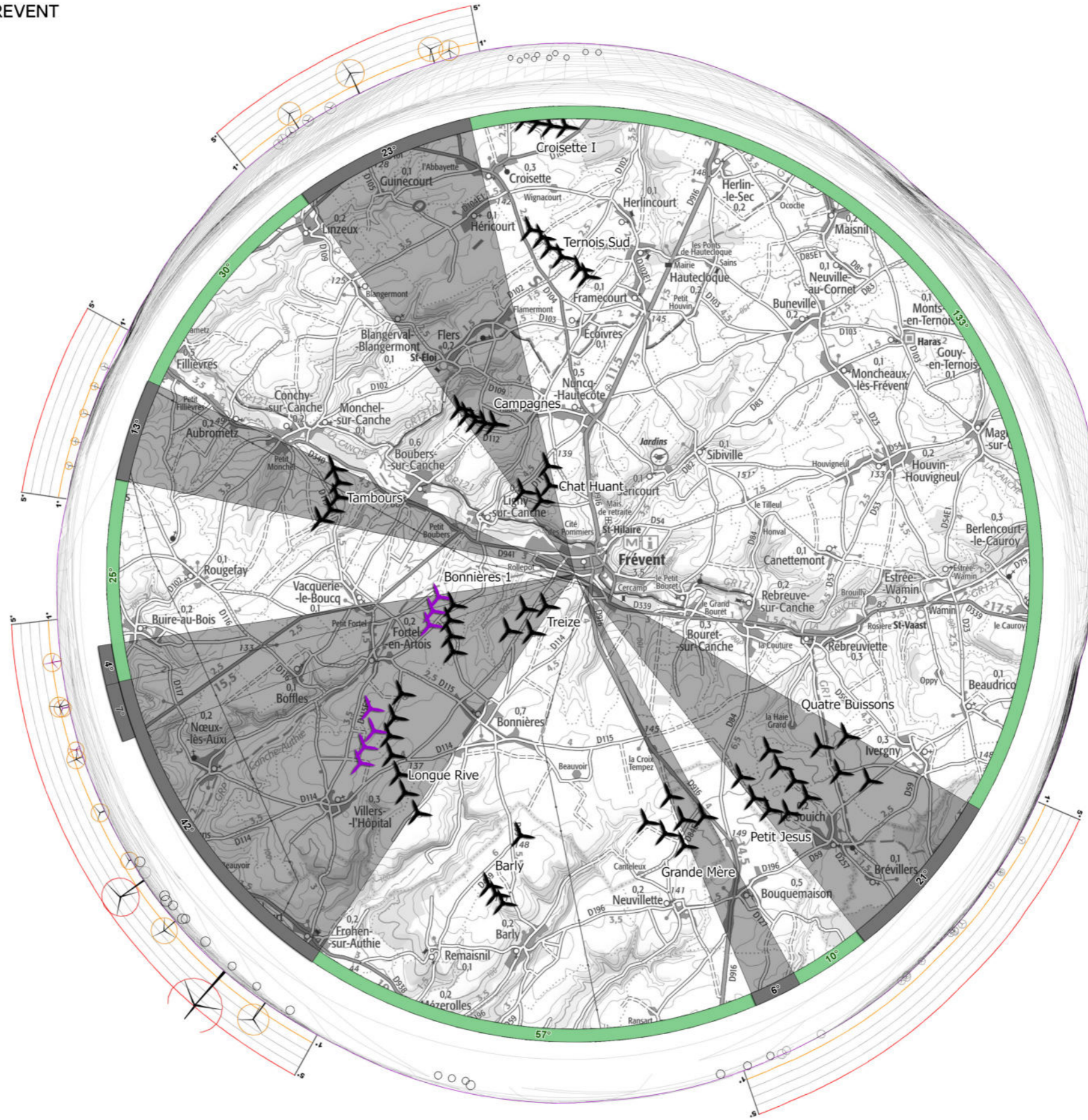


SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - FREVENT

Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

649 063, 7 019 821, 80,6

(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



LÉGENDE

Parcs éoliens

Projet éolien de Fortel-Villers

Parcs éoliens construits

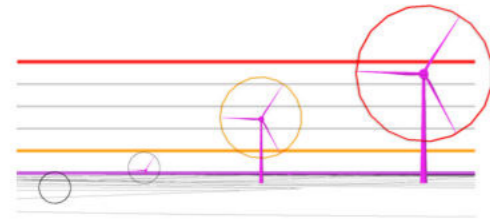
Angles de vues

Angle de vue comportant des éoliennes

Angle de vue sans éoliennes

Prégnance

Nulle Très faible Faible à modérée Forte



Éoliennes : 27 (+4) Éoliennes : 22 Éoliennes : 14 (+3) Éoliennes : 2

H . POSTE DE LIVRAISON

Deux postes de livraison sont prévus pour le projet de Fortel-Villers le long de chemins d'exploitation agricole à proximité des éoliennes E7 et E3 . Il s'agit de modules de 9 m par 2,65 m.

Chaque poste aura une finition en béton brut gris clair avec certaines parties en vert olive (RAL 6003). Ce revêtement, durable et sans entretien, assure une bonne évolution dans le temps et s'accorde avec les teintes naturelles du paysage.

Par ailleurs, le poste de livraison ne sera pas visible ou très peu distinctif depuis les habitations les plus proches car il sera masqué par le relief bombé. À noter que l'habitation la plus proche est sur la frange est de Fortel-en-Artois située à environ 630 m du poste de livraison nord.



Figure 108 : Localisation du poste de livraison



Figure 109 : Simulation d'intégration du poste de livraison 1



Figure 110 : Simulation d'intégration du poste de livraison 2

I . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Le projet s'inscrit sur un plateau agricole ouvert qui se prête à l'insertion d'infrastructures de grandes dimensions telles que les éoliennes. Le relief et les boisements permettront d'occulter localement le projet.

Il se situe par ailleurs hors d'une zone identifiée comme paysage emblématique.

Le site présente l'avantage de s'inscrire dans un espace où le motif éolien est développé, sur une zone favorable comme définie dans le SRE au sein d'un pôle de densification. En effet, plusieurs parcs éolien en exploitation sont référencés sur l'aire d'étude et participent au paysage perçu actuel. Cela diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments. Ce site permet également de poursuivre le développement éolien de manière cohérente à l'échelle régionale.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif.

Le travail de recherche des variantes du présent projet éolien visait à :

- > Optimiser le recul vis-à-vis des composantes paysagères structurantes, telles que les vallées
- > Composer une implantation lisible depuis les axes de déplacement alentours et depuis les lieux de vie
- > Optimiser l'emprise horizontale du projet
- > Minimiser la perception du projet depuis les espaces patrimoniaux et protégés du territoire
- > Composer avec les parcs éoliens voisins.

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec un nombre d'éoliennes réduit participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien et à son occupation sur l'horizon et limite les risques de chevauchements visuels.

Ainsi le projet présente :

- > une implantation à front unique sur deux lignes d'éoliennes, qui réduit les situations de chevauchements visuels et facilite la lisibilité du projet
- > une emprise limitée aux parties du site d'étude initial les plus éloignées des enjeux (Parties Est des ZIP respectives) ce qui permet un recul notable vis-à-vis de la vallée de Fortel et du bourg de Frévent.
- > Des interdistances régulières
- > Une implantation cohérente par rapport aux éoliennes du contexte existant

■ MESURE M3 : CHOIX DU GABARIT DES ÉOLIENNES

Le bassin visuel à l'état initial a été défini à partir d'une hauteur totale théorique de 140m. Le projet présente des éoliennes de 135m de hauteur totale soit une réduction de 5m.

Cette différence, bien que modeste, contribue à limiter la prégnance visuelle du projet sur l'ensemble du territoire d'étude et participe ainsi à la réduction des impacts.

Par ailleurs, la hauteur totale s'inscrit en cohérence avec le profil des éoliennes des parcs existants à proximité, pour faciliter l'intégration du projet dans cet ensemble (135m de hauteur totale pour les parcs de Longue Rive et Bonnières I).

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 40 photomontages, représentatifs des sensibilités du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain.

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1, M2 et M3**) pour concevoir un projet dans un secteur où le vocabulaire éolien est relativement présent, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien (espace rural agricole, relief et boisements limitant les perceptions) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis d'apprécier une implantation limitant la perception du projet depuis les secteurs de vallée. Depuis le plateau ouvert, le projet s'insère en densification du contexte existant sans augmenter l'emprise horizontale du motif.

En effet, l'impact paysager concernant l'appréciation des structures composant le paysage de l'aire immédiate est localisé à quelques secteurs ouverts depuis le plateau où depuis les vallées sur le versant opposé au projet. Il s'agit d'impacts ponctuels, modérés sur des secteurs où l'ouverture visuelle est importante ce qui permet de nuancer la prégnance visuelle du projet dont la hauteur apparente est cohérente avec celle des parcs existants.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage où le motif éolien est présent, agencé en pôle de densification. L'analyse des photomontages a également permis de relever que l'impact du parc éolien est globalement modéré sur l'effet cumulé avec un autre parc éolien, excepté quelques secteurs localisés depuis le plateau (photomontage n°34).

Trois parcs existants sont proches du projet, ce qui induit des perceptions communes entre les parcs. Ainsi, le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire où le vocabulaire éolien est déjà présent, limite les situations de modification significative du paysage.

Le choix d'une implantation régulière (**mesure M2**) qui suit l'orientation des parcs éoliens alentours permet de réduire l'impact visuel lié aux effets cumulés et favorise la lisibilité du motif éolien. En outre, la hauteur totale des éoliennes du projet est en cohésion avec celle des éoliennes des parcs construits (**mesure M3**).

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact modéré pour les axes de déplacement. Les axes les plus impactés sont la RD 941, RD 115, le véloroute et le GR 121. Ces séquences sont d'une longueur variable, plus longues depuis le plateau qui propose des vues profondes dépourvues de masques visuels au premier plan.

Globalement, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées par le relief des vallées et du plateau, où l'alternance de séquences ouvertes et fermées, rythme le parcours de l'utilisateur, qu'il soit automobiliste ou randonneur. Des plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer ou filtrer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières ouvertes de l'aire d'étude. Néanmoins, ces plantations pourraient entraîner une modification du paysage et nuire au caractère spécifique du territoire. Par conséquent, ce type de plantation n'est pas recommandé.

La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc et la cohérence avec le contexte éolien existant (**mesures M1, M2 et M3**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que les mesures ont déjà été prises et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être supprimé.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTERVISIBILITÉ AVEC UN SITE

L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités pour certains monuments historiques au sein du périmètre d'étude. Les photomontages réalisés montrent que l'impact paysager est en deçà des sensibilités pressenties (photomontages n° 27, 30, 33 et 35)

Aucun impact fort n'a été identifié pour cet enjeu.

La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc et la réduction de l'emprise horizontale par un nombre réduit d'éoliennes (**mesures M1, M2 et M3**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a permis de réduire l'impact du projet depuis plusieurs points de vue.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à l'introduction du projet a été évité et réduit au maximum.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes. Localement, les boisements viennent occulter les perceptions visuelles en direction du projet. Toutefois, des perceptions plus longues sont plus souvent offertes depuis les franges, avec des impacts significatifs pour les lieux de vie les plus proches. Les boisements présents limitent parfois en partie la visibilité du projet depuis les lieux exposés, et le relief participe à réduire la visibilité du parc aux abords des villages éloignés.

Le choix de l'implantation concentrée sur la partie du site d'étude la plus éloignée des vallées a permis d'éviter et de réduire de manière significative les impacts sur les bourgs présents dans les vallées et sur le plateau (Villers-l'Hôpital, Frévent, Boffles, Ligny-sur-Canche, Noeux-les-Auxi). L'ensemble des mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure M2**) et le gabarit de l'éolienne (**mesure M3**) ont également permis de réduire l'impact paysager du projet éolien depuis les secteurs habités les plus sensibles et de limiter l'emprise horizontale et verticale (franges est de Fortel-en-Artois).

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoigne d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches et plus particulièrement depuis certains secteurs du bourg de Fortel-en-Artois et des franges nord de Bonnières par un renforcement de la prégnance éolienne. Cela se traduit également par une densification du motif sur l'horizon et la création de nouveaux points d'appels visuels dans le paysage perçu.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie. C'est pourquoi, une mesure de création de haie est proposée en complément pour les riverains immédiats qui le souhaitent et qui ont des vues en direction du projet (**mesure M4**). Cette mesure a pour but la réduction ponctuelle de la visibilité des éoliennes projetées, voir descriptif de la mesure ci-après. Ainsi, cette mesure pourra diminuer, en qualité et/ou quantité, localement l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les habitations les plus exposées.

Toutefois, si la plantation de haies semble pertinente en limite de parcelle privative, elle n'est pas recommandée dans tous les cas de figures. En effet, lorsque les vues s'ouvrent largement sur l'espace agricole, il est parfois préférable de maintenir la profondeur visuelle de la vue - et la vue sur les éoliennes - plutôt que de créer une vue cloisonnée qui participerait à la fermeture visuelle du paysage.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum et que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

■ MESURE M4 : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

Une mesure d'accompagnement de mise en place de plantations de haies hautes sera proposée à la mise en service du parc de Fortel-Villers en fonction des incidences réelles sur les habitations les plus proches et les plus impactées. Il s'agit de la plantation de haies champêtres le long des franges bâties.

Dans l'année suivant la mise en service du parc éolien, le porteur de projet identifiera les éventuels habitants concernés et intéressés. L'objectif de cette haie à terme, est de constituer un masque visuel pour les habitations impactées visuellement par le parc.

Cette mesure permet de répondre aux incidences fortes identifiées dans l'aire d'étude immédiate à savoir :

- Les franges des bourgs et hameaux : Fortel-en-Artois, Bonnières

À cet effet, le porteur de projet s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien. Il faut compter 30 € environ pour un mètre linéaire.

Des visites sur site seront organisées afin de valider l'existence de telles incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (*Cornus mas*) Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Charme (*Carpinus betulus*)...

FICHE MESURE M4 - PLANTATION DE HAIES

EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DE HAIES DANS LES JARDINS PRIVATIFS

Objectifs et proposition d'aménagement :

Les habitants des bourgs de Fortel-en-Artois et de Bonnières pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, de la plantation d'une haie bocagère si une vue directe en direction du projet est avérée suivant la mise en service du parc éolien.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-contre) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

Toutefois, l'intervention d'un paysagiste (ou pépiniériste) pour la réalisation des plantations sera privilégiée afin de veiller à ce que l'emplacement des végétaux permette leur rôle de filtre visuel en direction du projet.

Images de référence : plantation d'une haie champêtre



Photo 92 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)



Photo 93 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)

Palette végétale



Fusain d'Europe



Sureau à grappes



Noisetier commun



Charme



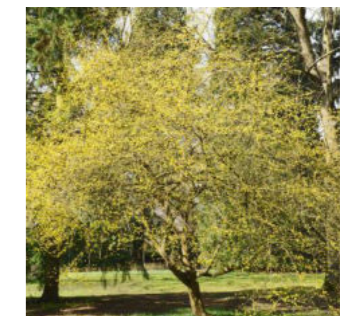
Troène commun



Prunellier



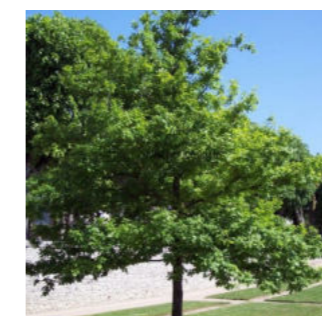
Viorne obier



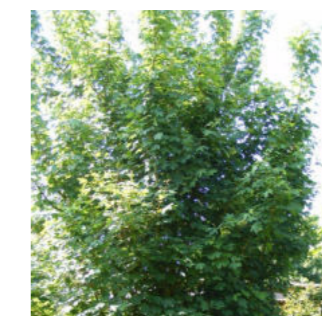
Cornouiller mâle



Châtaignier commun



Chêne pédonculé






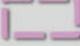
Erable champêtre


3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF



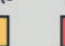
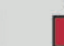
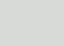
NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou d'accompagnement (A) de l'impact
	Nature de la mesure
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : Choix du gabarit des éoliennes (M3)
VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ DEPUIS UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : Choix du gabarit des éoliennes (M3)
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : Choix du gabarit des éoliennes (M3)
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : Choix du gabarit des éoliennes (M3)
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : Choix du gabarit des éoliennes (M3) A et R : Plantation de haies (M4)









Figure 111 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien

PROJET ÉOLIEN DE FORTEL-VILLERS

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

- ### Gradient de l'impact paysager
-  Très faible
 -  Faible
 -  Modérée
 -  Forte
 -  Très forte

- ### Nature de l'impact paysager
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)
 -  Perception des unités paysagères
 -  Perception depuis les axes de communication
 -  Perception des vallées
 -  Visibilité depuis un Monument Historique
 -  Visibilité depuis un site protégé
 -  Perception depuis l'habitat
 -  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique








- ### Mesure ERC
-  M1 Choix du site d'implantation
 -  M2 Choix de la géométrie de l'implantation
 -  M3 Choix du gabarit des éoliennes



FIGURE 113 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 2/3







PROJET ÉOLIEN DE FORTEL-VILLERS




-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

					
Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte	

- Nature de la sensibilité paysagère**
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)
 -  Perception depuis les axes de communication
 -  Perception des vallées
 -  Visibilité depuis un Monument Historique
 -  Perception depuis l'habitat
 -  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

- Mesure ERC**
-  M1 Choix du site d'implantation
 -  M2 Choix de la géométrie de l'implantation
 -  M3 Choix du gabarit des éoliennes

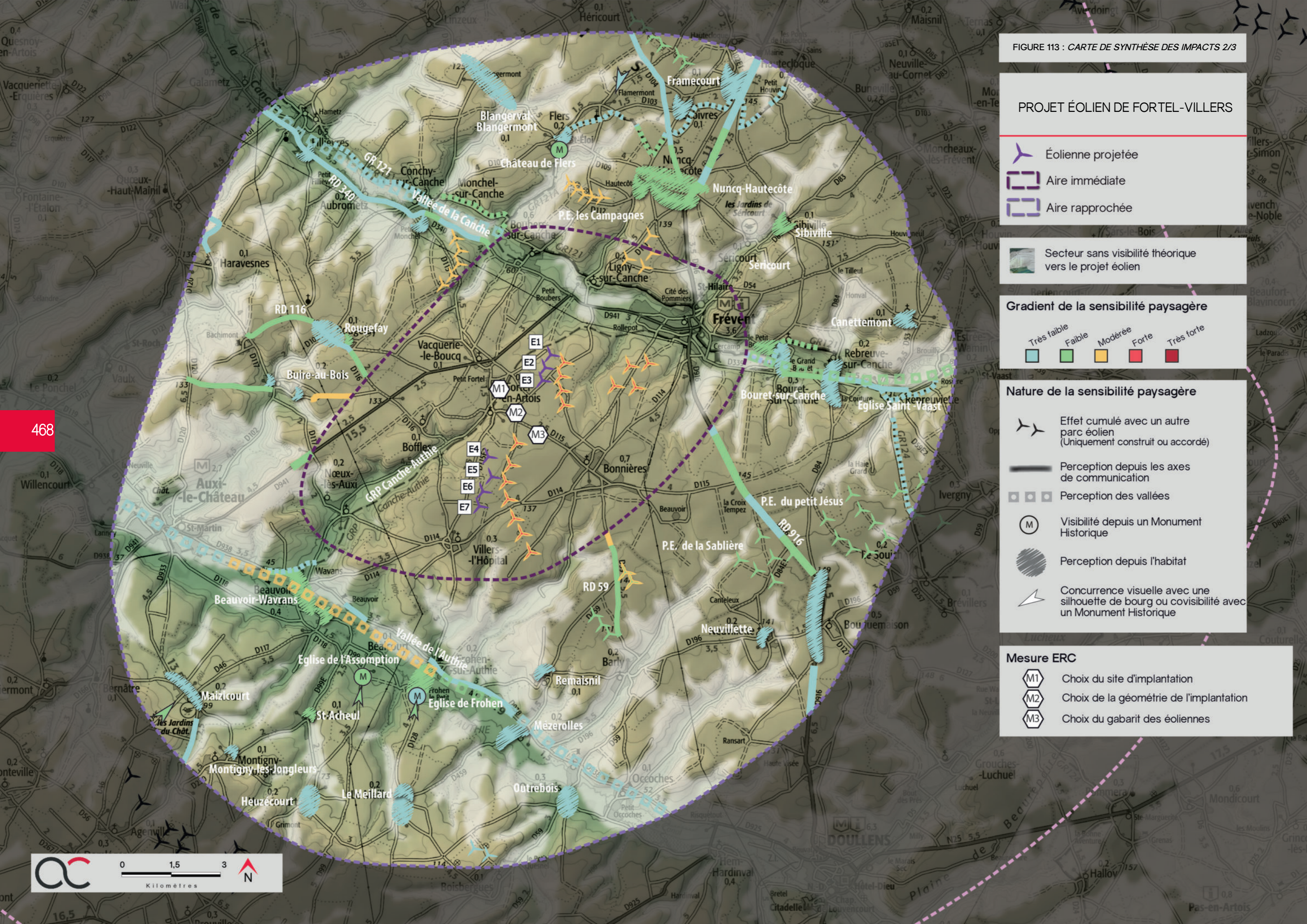
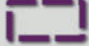


FIGURE 114 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 3/3

PROJET ÉOLIEN DE FORTTEL-VILLERS

 Éolienne projetée

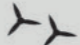

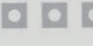





 Aire immédiate

 Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien





Gradient de l'impact paysager

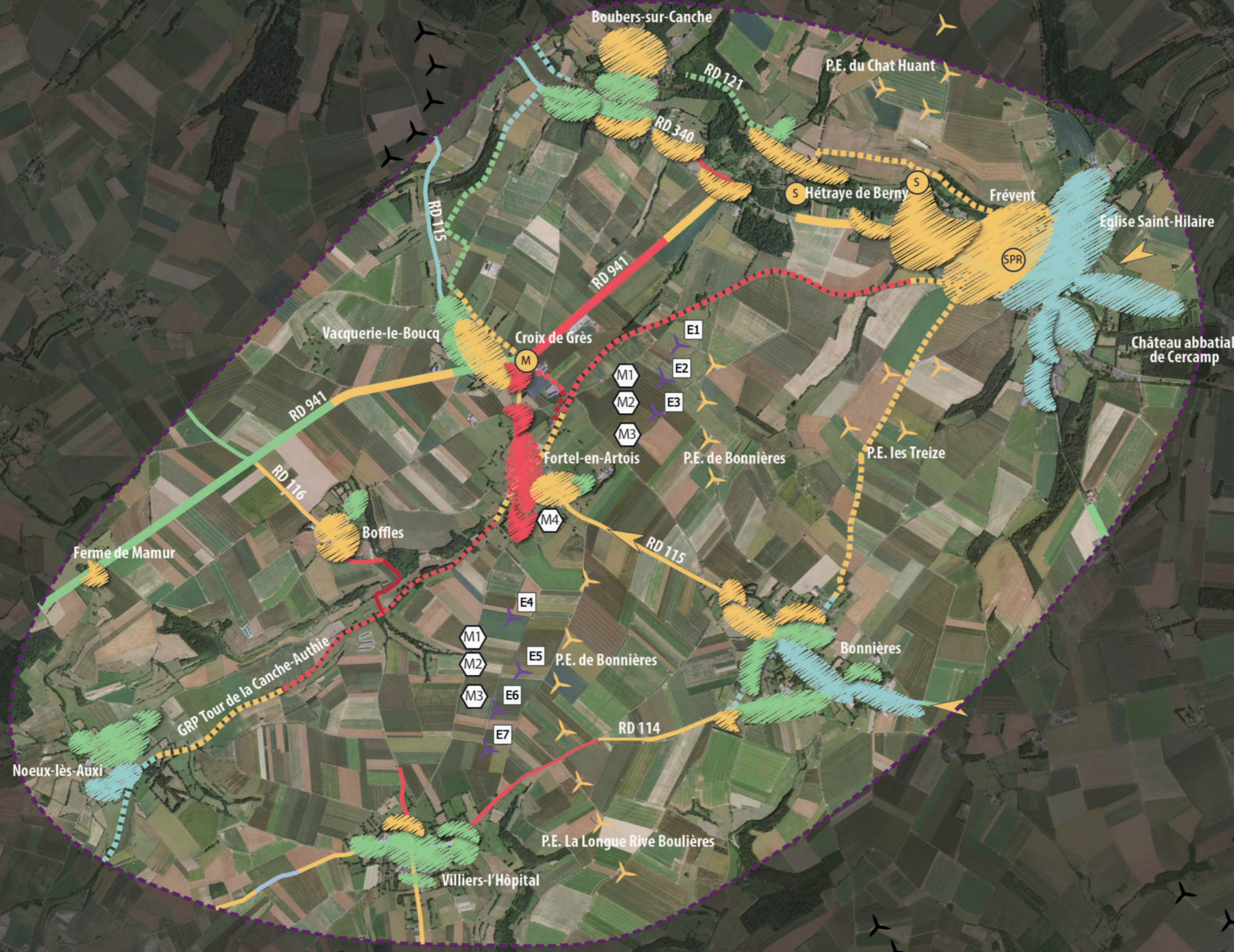
Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

Nature de l'impact paysager

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  (M) Visibilité depuis un Monument Historique
-  (SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  (S) Visibilité depuis un site protégé
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

Mesure ERC

-  (M1) Choix du site d'implantation
-  (M2) Choix de la géométrie de l'implantation
-  (M3) Choix du gabarit des éoliennes
-  (M4) Plantations de haies



K . CONCLUSION

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2020 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude, à savoir :

- Un paysage caractérisé par un relief hétérogène de plateau ondulé incisé de nombreuses vallées, notamment les deux vallées principales de la Canche et de l'Authie, aux versants boisés, qui structurent le relief de l'aire d'étude ;
- Un contexte éolien existant proche du projet, organisé en pôle de densification;
- Un maillage routier relativement homogène où les perceptions visuelles sont rythmées par les mouvements du relief et de la végétation, alternant entre perceptions ouvertes, tronquées ou fermées ;
- Des situations de visibilité ou de covisibilité pressenties avec des édifices protégés dont la sensibilité a été jugée de très faible à forte, notamment :
 - > L'église de Frohen sur Authie (inscrit MH)
 - > Le château du Cauroy (inscrit MH)
 - > La croix de grès (inscrite MH)
 - > L'église Saint-Hilaire (classée MH)
 - > L'abbaye de Cercamps (classée MH)
 - > La Hêtraie de Berny (site classé)

- Un risque de modification du paysage quotidien identifié depuis les lieux de vie sur le territoire d'étude. Des sensibilités significatives (modérées à fortes) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate pour les bourgs et hameaux suivants :

- > Nuncq-Hautecôte
- > Noeux-lès-Auxi
- > Villers l'Hôpital
- > Bonnières
- > Frévent
- > Ligny-sur-Canche
- > Boffles
- > Fortel-en-Artois



Puis, l'analyse des **impacts** a permis d'évaluer et de qualifier l'effet réel du projet de Fortel-Villers sur ces sensibilités :

- Une implantation à front unique de deux groupes de quatre et trois éoliennes orientés nord-sud, en cohérence avec la géométrie des parcs éoliens existants. Bien que son introduction génère ponctuellement une perte de visibilité des parcs existants, les effets cumulés sont néanmoins modérés. La localisation des éoliennes du projet ne génère en effet pas ou peu d'augmentation de l'emprise horizontale compte tenu des parcs existants ;
- Une modification du paysage observé peu significative à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié bien que, localement, à proximité du projet, son introduction induit une prégnance notable par la verticalité des éoliennes ;
- Une appréciation globale du paysage également peu modifiée depuis les axes routiers, en raison, notamment, de la réflexion menée lors de l'élaboration des variantes pour créer une insertion en cohésion entre le projet et les parcs éoliens en activité à proximité. Cela permet de limiter l'attrait visuel supplémentaire induit par l'introduction du projet, notamment depuis les axes de l'aire immédiate (RD 941, RD 115, GR 121) ;
- Des situations de covisibilité limitées à trois lieux (impacts faibles à modérés) sur le patrimoine protégé, et des impacts allant de nul à modéré depuis les abords des édifices protégés :
 - > Covisibilité avec l'église de Frohen-sur-Authie : faible
 - > Covisibilité avec l'église de l'Assomption : faible

> Covisibilité avec le Hetraie de Berny : modéré
> Impact modéré depuis la croix de grès à Fortel-en-Artois et depuis Ligny-sur-Canche à proximité de l'Hetraie de Berny ;

- L'enjeu de la perception du projet depuis les lieux d'habitation est majeur. Le travail d'implantation a permis de réduire les impacts pour les bourgs de Villers-l'Hôpital, Boffles, Frévent, Bonnières, Ligny-sur-Canche et Noeux-lès-Auxi par rapport aux sensibilités pressenties. Les photomontages réalisés font état d'impacts paysagers nuls à faibles dans l'aire d'étude rapprochée, et de nuls à forts dans l'aire d'étude immédiate. Le bourg le plus sensible en raison de la visibilité du projet éolien est Fortel-en-Artois pour lequel une mesure de plantation de haies composées d'arbres de haut jet ou des haies champêtres sera proposée aux habitants sous certaines conditions.

Le projet éolien de Fortel-Villers est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.



ANNEXES PARTIE 4

472

Perception depuis la vallée de la Canche, sur le GR 121

PARTIE 4. ANNEXES

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Vue sur Hesdin et la vallée de la Ternoise, en direction du projet.....	26
Photo 2 : Vue sur l'Authie depuis le village du Ponchel.....	26
Photo 3 : Vue sur le fond de Blangerval depuis la RD 102.....	26
Photo 5 : Parcs éoliens et étendues cultivées se déploient sur le plateau (© Agence Couâsnon).....	34
Photo 4 : Le village de Fillièvres est niché au creux de la vallée de la Canche (© Agence Couâsnon).....	34
Photo 6 : Vue panoramique sur le versant nord abrupt de la vallée de l'Authie / près de Boufflers (© Agence Couâsnon).....	35
Photo 7 : Parc éolien Les Campagnes.....	40
Photo 8 : Parc éolien des Tambours.....	40
Photo 11 : Parcs éoliens de Bonnières II et Rive Boulières.....	43
Photo 9 : Parc éolien de Ternois sud.....	43
Photo 10 : Parc éolien du Chat Huant et les parcs Bonnières (I et II) et des Treize en arrière-plan.....	43
Photo 12 : Illustration du Beffroi.....	46
Photo 13 : Vue depuis la place d'Armes aux abords du Beffroi.....	46
Photo 14 : Vue depuis la chaussée d'Hesdin (Source: Ville d'Hesdin).....	50
Photo 15 : Illustration du site depuis la RD 349 à Hesdin.....	50
Photo 16 : Vue en direction du SE depuis l'entrée du domaine.....	55
Photo 17 : Vue en direction du site d'étude depuis l'entrée du domaine.....	55
Photo 18 : Vue sur le village d'Outrebois implanté dans la vallée de l'Authie «Ambiance paysagère».....	62
Photo 19 : Auxi-le-Château depuis la RD 120 «Ambiance paysagère».....	62
Photo 20 : Le plateau ouvert du ternois depuis la RD 120 «Ambiance paysagère».....	63
Photo 21 : La Canche et sa végétation, en direction du SE «Ambiance paysagère».....	63
Photo 22 : Vue ouverte en direction du SE depuis le GR 121 ; le VIP apparaît tronqué partiellement par le relief, sur une emprise horizontale importante.....	67
Photo 23 : Environnement végétal du GRP Canche-Authie à l'ouest de Beauvoir-Wavans.....	67
Photo 24 : Vue fermée par les boisements proches ; une partie minime du VIP est visible dans l'alignement de la RD 339; toutefois le VIP est dans l'alignement de la route créant un effet d'appel visuel.....	67
Photo 25 : Vue ouverte en direction du VIP, perceptible partiellement à l'horizon depuis la RD 104, légèrement filtré par les alignements de végétation.....	67
Photo 26 : Le VIP apparaît tronqué et filtré par la végétation qui émane du village d'Aubrometz depuis la RD 340.....	68
Photo 27 : Depuis la RD 340, le VIP est visible dans l'alignement de la route, avec une prégnance faible.....	68
Photo 28 : Les deux parties du VIP sont tronquées par les boisements ; l'emprise horizontale est notable.....	68
Photo 29 : Le VIP est partiellement visible et tronqué par les boisements dans l'alignement de la route depuis l'entrée de bourg de Bouret-sur-Canche.....	74
Photo 30 : Depuis les franges est du bourg de Rebreuviette, le VIP est masqué par le relief et la végétation.....	74
Photo 31 : Le VIP est masqué par le relief depuis la sortie nord de Beauvoir-Wavans.....	74
Photo 32 : Depuis la RD 340 en sortie de Monchy-sur-Canche, le VIP est tronqué par le relief ; celui-ci est visible derrière le parc des Tambours.....	75
Photo 33 : Depuis le centre bourg de Rebreuve-sur-Canche, une partie infime du VIP est visible dans l'alignement de la route.....	75
Photo 34 : Depuis Mézerolles dans la vallée de l'Authie, le VIP est masqué par le relief.....	75
Photo 37 : En sortie ouest de Neuville, le VIP est partiellement visible à l'horizon avec une faible prégnance.....	78
Photo 35 : Depuis le centre-bourg de Nuncq, le VIP est perceptible localement dans une fenêtre visuelle entre la trame bâtie.....	78
Photo 36 : Le VIP est à peine perceptible depuis la place de l'église de Heuzecourt.....	78
Photo 38 : Depuis la sortie sud de Hautecôte, le VIP vient densifier le contexte éolien visible à l'horizon ; sa prégnance reste toutefois inférieure à celle des parcs de premier plan.....	79
Photo 39 : En sortie sud de Flamecourt, les vues sont ouvertes sur le plateau ; le VIP est visible à l'horizon, mais tronqué par la végétation.....	79
Photo 40 : Depuis la RD 104 en sortie d'Écoivres, le VIP s'affiche à gauche du parc des Campagnes, il apparaît partiellement filtré par des masses arborées.....	79
Photo 42 : Parc éolien du Chat Huant.....	82
Photo 41 : Parc éolien des Tambours.....	82
Photo 43 : Le VIP est partiellement visible dans l'alignement de la route, filtré par la végétation.....	89
Photo 44 : Le VIP est partiellement filtré par les boisements et entre en covisibilité directe avec l'édifice protégé.....	89
Photo 45 : Depuis les abords de l'église, le VIP est visible par delà le versant de la vallée de l'Authie; il apparaît légèrement tronqué par le relief 90.....	90
Photo 46 : Depuis la RD 99, le VIP est visible en arrière plan de l'église Saint-Hilaire. Sa hauteur apparente est faible à cette distance.....	90
Photo 47 : Vallée de Fortel.....	96
Photo 48 : La Canche depuis Ligny-sur-Canche.....	96
Photo 49 : Depuis le GRP Canche-Authie, le VIP vient densifier le motif éolien sur le plateau qui surplombe le versant sud de la vallée de la Canche.....	100
Photo 50 : Depuis la RD 114 en arrivant sur Villers-l'Hôpital, le VIP est tronqué par le talus et la végétation associée à la trame bâtie.....	100
Photo 51 : Les vues sont ouvertes en direction du SE depuis la RD 115 ; la partie nord du VIP émerge du bois des Avents qui recouvre le versant du fond de Conchy.....	100
Photo 52 : La partie sud du VIP se situe derrière le parc de Bonnières en chevauchement direct de celui-ci depuis la RD 115.....	102
Photo 54 : Depuis la RD 115, la partie sud du VIP est tronquée par la végétation et la bâti du village de Bonnières ; la partie nord du VIP est pleinement visible, intégrée dans le motif éolien.....	102
Photo 55 : Vue ouverte en direction du VIP qui s'intègre au motif éolien depuis la RD 116; l'emprise horizontale du VIP est conséquente.....	102
Photo 53 : La partie nord du VIP s'implante dans le prolongement du parc en superposition partielle.....	102
Photo 56 : Depuis les franges est du village, les vues sont ouvertes en direction du VIP.....	106
Photo 58 : Depuis le centre bourg, les vues sont limitées par le bâti proche et la végétation.....	106
Photo 57 : En entrée ouest du village, la partie sud du VIP est masqué par le relief ; la partie nord, est partiellement visible.....	106
Photo 59 : Depuis les franges sud du bourg, le VIP est partiellement visible ; il est en position de surplomb par rapport à la vallée de la Canche 107.....	107
Photo 60 : Aux abords de l'église, la partie nord du VIP est pleinement visible au-dessus des boisements sur le versant opposé.....	107
Photo 61 : Depuis les franges ouest de Frévent, les vues sont ouvertes en direction du VIP dont la prégnance est notable.....	108
Photo 63 : Depuis la RD 941 en sortie de Frévent, le VIP densifie le motif éolien en venant prolonger le parc des Treize et s'affiche en superposition du parc de Bonnières.....	108
Photo 62 : Depuis l'est de Frévent, la trame bâtie limite les vues vers le VIP dont la partie nord est partiellement visible.....	108
Photo 64 : Depuis les franges nord du village, les vues sont semi-ouvertes en direction du SE; les deux parties du VIP sont tronquées ou filtrées par la végétation.....	109
Photo 66 : La partie sud du VIP est tronquée par le bâti.....	109
Photo 65 : La partie nord du VIP apparaît tronquée par la trame bâtie et la végétation proche.....	109
Photo 67 : Depuis le centre bourg, les deux parties du VIP sont tronquées par la trame bâtie et la végétation associée.....	110
Photo 69 : Le bâti tronque une partie mineure du VIP fort prégnant en sortie est du village.....	110
Photo 68 : En sortie sud de Fortel-en-Artois la prégnance du VIP est très forte compte tenu de sa proximité.....	110
Photo 70 : En sortie nord de Bonnières, les vues sont ouvertes; la partie nord du VIP est ici pleinement visible en superposition du contexte éolien existant.....	111
Photo 72 : Depuis la RD 115 la partie sud du VIP se superpose avec la silhouette de bourg.....	111
Photo 71 : Depuis le centre bourg, le VIP est masqué par la trame bâtie.....	111
Photo 73 : En centre bourg de Boffles, le VIP est partiellement visible dans l'axe de la route.....	112
Photo 74 : Une partie du VIP est visible depuis la sortie sud de Boffles.....	112
Photo 75 : En sortie nord du bourg, les vues sont ouvertes en direction du VIP.....	113
Photo 77 : Les vues sont fermées par la trame bâtie et la végétation proche depuis l'entrée sud du bourg.....	113

Photo 76 : En centre bourg, le VIP est masqué par la trame bâtie.....	113
Photo 78 : La partie sud du VIP est partiellement visible depuis la sortie nord de Villers-l'Hôpital.....	114
Photo 80 : Le VIP est partiellement visible, localement masqué par le bâti depuis le centre bourg.....	114
Photo 79 : En entrée sud du bourg, le VIP est visible dans l'alignement de la route.....	114
Photo 82 : Aux abords de la ferme, les vues sont ouvertes ; le VIP s'affiche pleinement sur le plateau	115
Photo 81 : Le VIP est majoritairement masqué par la végétation, seule une faible portion émerge au-dessus des boisements.....	115
Photo 83 : Le relief masque le VIP depuis la ferme	115
Photo 85 : Parcs éoliens de Bonnières I, Bonnières II et une éoliennes du parc des Treize.....	120
Photo 84 : Parc éolien du Chat Huant	120
Photo 86 : Vue en direction du projet, le VIP est filtré par la végétation de la vallée et du site naturel.....	126
Photo 87 : Illustration du site.....	126
Photo 88 : Vue depuis le RD 13 en direction du VIP, la vue est masqué par la trame bâtie.....	130
Photo 89 : Vue depuis les abords de l'édifice en direction du VIP.....	130
Photo 90 : Vue depuis la route à l'entrée du domaine, la vue est masquée par les arbres en direction du VIP.....	131
Photo 91 : La vallée de la Canche structure le paysage (© agence Coüasnon).....	134
Photo 92 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet).....	455
Photo 93 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes).....	455

B . TABLE DES FIGURES

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP.....	8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes.....	9
Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3.....	11
Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3.....	11
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3.....	11
Figure 6 : Imbrication des aires d'étude.....	12
Figure 7 : Carte de visibilité théorique angulaire.....	13
Figure 8 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP.....	14
Figure 9 : Carte de visibilité théorique angulaire et aires d'étude.....	17
Figure 10 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial.....	22
Figure 11 : Exemple de représentation du VIP dans le rapport.....	23
Figure 12 : Carte des aires d'étude.....	25
Figure 13 : Localisation du projet sur la carte géologique du Nord-Pas-de-Calais - Source : Atlas des paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais 26	26
Figure 14 : Carte du relief.....	27
Figure 15 : Coupe paysagère A-A'.....	29
Figure 16 : Coupe paysagère B-B'.....	31
Figure 17 : Les familles de paysages du Nord-Pas-de-Calais (source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais).....	32
Figure 18 : Les grands paysages du Nord-Pas-de-Calais (source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais).....	32
Figure 19 : Carte des unités paysagères.....	33
Figure 20 : Bloc diagramme de l'entité paysagère du Ternois.....	34
Figure 21 : Bloc diagramme de l'entité paysagère du Val d'Authie.....	35
Figure 22 : Carte de synthèse du contexte paysager.....	36
Figure 24 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables à l'éolien - Source : SRE Nord-Pas-de-Calais.....	38
Figure 23 : Localisation du SE sur le secteur d'étude du Ponthieu - Source : SRE Nord-Pas-de-Calais.....	38
Figure 25 : Carte des paysages à petite échelle avec localisation du projet éolien - Source : SRE Nord-Pas-de-Calais.....	39
Figure 26 : Carte des paysages à protéger avec localisation du projet éolien - Source : SRE Nord-Pas-de-Calais.....	39
Figure 27 : Carte des paysages de belvédères avec localisation du projet éolien - Source : SRE Nord-Pas-de-Calais.....	39
Figure 28 : Carte DE l'état de l'éolien.....	41
Figure 29 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 1/2.....	42
Figure 30 : Carte des interdistances entre les parcs éoliens.....	44
Figure 31 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....	45
Figure 32 : Carte des sites UNESCO.....	47
Figure 33 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	48
Figure 34 : Carte des sites protégés.....	49
Figure 35 : Localisation du site classé.....	50
Figure 36 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte.....	51
Figure 37 : Carte des monuments historiques.....	52
Figure 38 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	53
Figure 39 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	54
Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	57
Figure 41 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	58
Figure 42 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire éloignée.....	59
Figure 43 : Carte de l'aire rapprochée.....	61
Figure 44 : Carte Du relief.....	64
Figure 45 : Carte des itinéraires cyclables de France, zoom et localisation du projet (Source: Pas-de-Calais Le Département).....	65
Figure 46 : Carte Des axes de déplacement.....	66
Figure 47 : Carte De la sensibilité paysagère des axes de déplacement.....	69
Figure 49 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat.....	70
Figure 48 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes.....	70
Figure 50 : Carte De la répartition de l'habitat.....	71
Figure 51 : Coupe de principe entre Rebreuviette et le site d'implantation potentiel.....	72
Figure 52 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée.....	73
Figure 53 : Coupe de principe entre Hautecloque et le site d'implantation potentiel.....	76
Figure 54 : Liste des habitats implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée.....	77
Figure 55 : Carte De la sensibilité de l'habitat.....	80
Figure 56 : Carte De synthèse du contexte paysager.....	81
Figure 57 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....	83
Figure 58 : Carte de respiration des effets cumulés.....	85
Figure 59 : Carte Des monuments historiques.....	87
Figure 60 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	88
Figure 61 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	92
Figure 62 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée.....	93
Figure 63 : Carte De l'aire d'étude immédiate.....	95
Figure 64 : Carte Du relief et de l'hydrographie.....	97
Figure 65 : Organisation du territoire.....	98
Figure 66 : Bloc diagramme de l'aire immédiate.....	99
Figure 67 : Carte des axes de déplacement.....	101
Figure 68 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement.....	103
Figure 69 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat.....	105
Figure 70 : Carte des habitations isolées.....	116
Figure 71 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	117
Figure 72 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères.....	118
Figure 73 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....	121
Figure 75 : Localisation du SPR sur fond IGN.....	122
Figure 74 : Bloc topographique du SPR de Frévent.....	122
Figure 76 : Localisation du SPR sur fond ortho.....	122
Figure 77 : Carte des sites patrimoniaux remarquables.....	123
Figure 78 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude immédiate.....	124
Figure 79 : Carte des sites protégés.....	125
Figure 80 : Localisation du site classé (2 secteurs).....	126
Figure 81 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude immédiate.....	127
Figure 82 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.....	128
Figure 83 : Carte Des monuments historiques.....	129
Figure 84 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.....	131
Figure 85 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire immédiate.....	133

Figure 86 : Carte des sensibilités paysagères 1/3.....	135
Figure 87 : Carte des sensibilités paysagères 2/3.....	136
Figure 88 : Carte des sensibilités paysagères 3/3.....	137
Figure 89 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	143
Figure 90 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien.....	158
Figure 91 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien	159
Figure 92 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage de l'aire d'étude éloignée	161
Figure 93 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères des photomontages de l'aire d'étude rapprochée.....	161
Figure 94 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères des photomontages de l'aire d'étude immédiate.....	162
Figure 95 : Superposition des points de photomontage de l'aire éloignée sur la ZVI du projet.....	164
Figure 96 : Superposition des points de photomontage de l'aire immédiate sur la ZVI du projet.....	165
Figure 97 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire éloignée.....	166
Figure 99 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	167
Figure 98 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	167
Figure 100 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude éloignée.....	175
Figure 101 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire rapprochée.....	188
Figure 102 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude rapprochée.....	191
Figure 103 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire rapprochée.....	282
Figure 104 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude immédiate.....	285
Figure 105 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire immédiate.....	442
Figure 106 : Principe de l'évolution de la prégnance selon l'angle vertical.....	444
Figure 107 : Localisation des schémas d'occupation visuelle.....	445
Figure 108 : Localisation du poste de livraison.....	450
Figure 109 : Simulation d'intégration du poste de livraison 1.....	451
Figure 110 : Simulation d'intégration du poste de livraison 2.....	451
Figure 111 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien.....	456
Figure 112 : Carte de synthèse des impacts 1/3.....	457
Figure 113 : Carte de synthèse des impacts 2/3.....	458
Figure 114 : Carte de synthèse des impacts 3/3.....	459



C . GLOSSAIRE

■ TECHNIQUE

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

LISIBILITÉ

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants. (Source : Lynch)

MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet. (Source : Guide de l'étude d'impact dur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc... (Source : Guide EIE - MEEDM 2010)

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PERCEPTION

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.
«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.
Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques. (Source : Tabarly et Doceul, ENS de Lyon, Dgesco)

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

L'étude d'impact doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnelle aux impacts envisagés du projet (sensibilité du territoire, nature du projet et importance) (Bassuel et al., 2015). Ainsi « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés, et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement. » (MEDDM, ADEME, 2010, page 26).

SATURATION VISUELLE

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Exprime "le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet". Les sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle de la zone d'implantation potentielle mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique. Ainsi, les sensibilités peuvent être qualifiées de :

- nulle : la ZIP est masquée et ne modifie pas les perceptions
- très faible : la ZIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : la ZIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : la ZIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : la ZIP est visible, elle apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : la ZIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Elle domine souvent les autres éléments paysagers.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Une importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc...).

■ PAYSAGER

BIEF

Canal qui conduit l'eau.

CONFLUENCE

Jonction de cours d'eau ou de glaciers; lieu où se produit cette jonction.

COTEAU

Petite colline ou versant.

INTERFLUVE

Relief qui sépare des vallées.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Le croisement de ces lignes peut générer des points d'appel.

MÉANDRE

Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve

PATRIMOINE

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. (Source : Code du Patrimoine)

PAYSAGE

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source : Article 1er de la Convention Européenne du Paysage de Florence)

REMARQUABLE

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». (Source : Article R.350-1 du Code de l'Environnement)

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

TABULAIRE

Qui est caractérisé par la prédominance de plateaux à surfaces relativement horizontales

TERTRE

Petite éminence de terre isolée.

THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

ZONE HUMIDE

Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (Source : Code de l'environnement)

UNITÉS PAYSAGÈRES

Portion de l'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. (Source : GéoConfluences)

D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

